

**Projet "Accès à la Justice" financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le  
Programme des Nations unies pour le développement**

**Lancement des recueils juridiques électroniques**

*Maison de l'Avocat  
Vendredi 6 Juillet 2012*

**Mot d'introduction de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst  
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

---

*SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI*

Monsieur le Ministre de la Justice Chakib Qortbawi,  
Mesdames et Messieurs les représentants des missions diplomatiques,  
Monsieur le Représentant du Programme des Nations unies pour le  
développement,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être avec vous aujourd'hui, en présence de nombreux  
acteurs de la justice au Liban, pour lancer les recueils juridiques  
électroniques à la Maison de l'Avocat.

Cette initiative fait partie d'un projet financé par l'Union européenne en  
partenariat avec le Ministère de la Justice et mis en œuvre par le Programme  
des Nations unies pour le développement, qui vise à améliorer l'accès à la  
justice au Liban en facilitant l'accès à l'information administrative et  
juridique, en renforçant l'aide juridictionnelle et en développant les capacités  
institutionnelles du Ministère de la Justice en matière informatique.

Pourquoi soutenir l'accès à la justice? Car il est fondamental dans un Etat de droit ainsi qu'une condition "sine qua non" à l'efficacité de la règle de droit. L'accès à la justice permet à toute personne d'obtenir la reconnaissance et le respect de ses droits. Sans accès à la justice, les droits établis par la loi seraient purement théoriques.

L'accès à la justice c'est avant tout le droit d'accéder au juge et le droit de se faire conseiller, défendre et représenter. Mais c'est également, comme le précise la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le droit d'avoir véritablement recours à un tribunal ; le droit de toute personne à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial ; ainsi que le droit de pouvoir obtenir une aide juridictionnelle si l'on ne dispose pas des ressources suffisantes.

Mais l'accès à la justice est aussi l'accès à l'information juridique et à l'accessibilité du droit. Dans tout système juridique soucieux d'une justice plus efficace, il est fondamental que ses principaux garants, qui sont les juges, puissent disposer des outils qui rendent l'ensemble des textes de droit intelligibles et accessibles dans la pratique.

C'est pour cette raison que le Ministère de la justice libanaise a confié à l'Union européenne l'activation des recueils juridiques que nous lançons aujourd'hui avec le concours du Programme des Nations unies pour le développement .

Ces recueils juridiques mettent en ligne et à la disposition de tous les juges au Liban et de l'Institut d'études judiciaires, l'ensemble de la législation et de la jurisprudence libanaise (depuis 1940) ainsi que l'entière gazette officielle (depuis 1920) et tous les formulaires standards nécessaires pour l'administration de la justice. J'espère que cet outil va contribuer à rendre la justice au Liban plus rigoureuse, efficace, rapide et juste.

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation des prisonniers au Liban que j'ai eu l'occasion de voir de près cette semaine lors de ma visite dans la prison des femmes de Baabda. Différents rapports indiquent que 60 à 70% de la population pénitentiaire en détention provisoire est en attente de jugement. Cette situation met en évidence les nombreux efforts requis de la part de tous les acteurs judiciaires pour faciliter l'accès rapide à la justice pour toutes et tous.

J'espère que les recueils juridiques contribueront à augmenter la célérité de la justice au Liban, notamment pour les populations vulnérables dans les prisons.

Je tiens à saluer et à remercier les efforts de Son Excellence Monsieur le Ministre pour son soutien permanent à la coopération européenne avec le système judiciaire libanais.

Je vous remercie.

